

Collectif citoyen Lurs

pour une information complète
sur les projets de parcs photovoltaïques
sur la commune de Lurs
collectifcitoyenlurs@gmail.com

Lurs, le 28 novembre 2023

Objet : déclassement de la zone nature et silence

Mme la Directrice, Laure Galpin
M le responsable du pôle transition énergétique,
(BP 122 , 60 place Jean Jaurès 84404 APT Cedex)

Madame, Monsieur,

Aux termes de l'article 15 II 2° de la loi 2023-175 du 10/03/2023, l'identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations d'énergies renouvelables est réalisée en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc naturel régional intégrant la commune concernée.

Selon les informations très succinctes qui nous ont été fournies plus que tardivement par la commune de Lurs, celle-ci a identifié deux zones d'accélération sur son territoire, dont l'une, lieudit les Pierras, située dans une zone classée Nature et Silence, dans le plan local d'urbanisme.

Il semblerait donc que le Parc, associé à cette identification, ait donné son accord pour un déclassement de cette zone, pour permettre l'implantation d'une installation de panneaux photovoltaïques.

En l'absence d'information précise donnée par la mairie de notre commune, et compte-tenu de l'accélération et de la simplification des procédures environnementales, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous préciser rapidement votre position sur ce déclassement.

Par ailleurs il nous a été indiqué par Mme le maire que la zone concernée aurait été qualifiée de « friches » n'ayant aucune vocation agricole ou forestière affirmée, sans enjeu environnemental ni paysager majeur, et que vous auriez « validé » les études d'impact réalisées ayant conduit à ces conclusions.

Il nous semblait pourtant que cette zone forestière faisait face, d'une part, à une zone classée d'intérêt écologique majeur au PLU, descendant vers la vallée du Buès, d'autre part à l'ubac de la Baume pour laquelle l'administration des Eaux et Forêts avait envisagé, à une époque, une protection spécifique.

Pourriez-vous nous éclairer sur les motifs de votre « validation » des études d'impact?

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos demandes et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Copie à Mme la Présidente du PNRL

à M. le vice président de la Commission patrimoine et Ressources

à Mme la sous-préfète

à la confédération paysanne 04

à l'association Amilure